

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Nobilis® Paramyxo P201 emulsion injectable pour pigeons

2. Composition

Chaque dose de 0,25 ml contient:

Substance active:

Virus Paramyxo du Pigeon de type I (PPMV-1) inactivé, souche antigène P201: induit $\geq 6,8 \log_2$ HI* et $\leq 10,2 \log_2$ unités HI* chez les poules

*HI = réaction d'inhibition de l'héماغglutination

Adjuvant:

Paraffine liquide: 138 mg

Émulsion d'eau dans l'huile blanche à presque blanche

3. Espèces cibles

Pigeons.

4. Indications d'utilisation

Immunisation active des pigeons afin de réduire les signes cliniques dus à une infection virulente par le PPMV-1. Il a été démontré après épreuve virulente que le vaccin réduit significativement l'excrétion virale.

Début de l'immunité: 4 semaines après la première vaccination.

Durée de l'immunité: 1 an après la première vaccination.

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières:

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:
Pour l'utilisateur:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement. En cas d'injection accidentelle, même en quantité minime, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice.

Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin:

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce produit (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir immédiatement à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

Oiseaux pondeurs:

Ne pas utiliser sur les oiseaux en période de ponte et au cours des 4 semaines précédant la période de ponte.

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie pendant la période de reproduction.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage:

Aucun effet indésirable n'a été observé après administration d'une double dose de vaccin.

Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi:

Toute personne ayant pour intention de fabriquer, d'importer, de détenir, de distribuer, de vendre, de délivrer et/ou d'utiliser ce médicament vétérinaire est tenue de consulter au préalable l'autorité compétente pertinente de l'État membre sur la politique de vaccination en vigueur car ces activités peuvent être interdites sur tout ou partie du territoire de l'État membre, conformément à la législation nationale.

Incompatibilités majeures:

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires

7. Effets indésirables

Pigeons:

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: **détails relatifs au système national**.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Pour usage sous-cutané.

Première vaccination: Une seule injection sous-cutanée de 1 dose de 0,25 ml par oiseau à partir de l'âge de 5 semaines dans la partie postérieure inférieure du cou.

Un rappel annuel avec 1 dose administrée selon le schéma de primovaccination est recommandé.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Amener le vaccin à température ambiante (15 °C - 25 °C) avant utilisation. Bien agiter avant l'emploi. Utiliser des aiguilles et des seringues stériles.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C). Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: à utiliser immédiatement.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V255744

Tailles d'emballage:

Boîte en carton contenant 1 bouteille de 20 ml (80 doses), 50 ml (200 doses) ou 250 ml (1000 doses).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Octobre 2024

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots:

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

MSD Animal Health Belgium

Tél: + 32 (0)2 370 94 01